

DIJON Urbanisme

Projet immobilier cours du Parc : le permis de construire annulé

Le tribunal administratif s'est prononcé, le 19 novembre, sur les trois recours déposés par les contestataires du programme immobilier de Cofipari. Celui-ci prévoyait la construction de 77 logements bordant les allées du Parc, à Dijon.

À la suite du jugement du 5 novembre qui avait été mis en délibéré, le tribunal administratif s'est prononcé, le 19 novembre, quant au sort du futur programme immobilier situé entre le cours du Parc et la rue Ernest-Bailly, à Dijon. Le permis de construire de cet immeuble de 77 logements a été annulé et la Ville de Dijon condamnée à verser 1 000 € à chacun des requérants : deux riverains du projet en question ainsi que l'association Les Amis des allées.

« On ne va pas pavoiser »

Une bonne nouvelle pour Philippe Privat, président des Amis des allées, qui se dit « satisfait et serein », mais qui tient à tempérer sa réaction : « Nous ne sommes pas dans l'enthousiasme, on ne va pas pavoiser. Toutefois, nous constatons que nous étions dans notre bon droit depuis le départ », remarque-t-il, assurant que le but de l'association est de « préserver le patrimoine et de le transmettre aux générations futures ».

Du côté des riverains du projet, c'est le soulagement également,

« Nous constatons que nous étions dans notre bon droit depuis le départ »

Philippe Privat, président de l'association Les Amis des allées

bien que la réserve soit de mise tant que la Ville n'a pas annoncé si elle faisait appel du jugement. « C'est une grande satisfaction pour nous, puisqu'il s'agissait d'une procédure assez complexe arrivée au moment de l'élaboration du nouveau PLUi-HD (plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements, ndlr) », explique Charles Bernard, voisin direct du site choisi par Cofipari pour installer son immeuble de 77 logements.

Une procédure contre le PLUi-HD

À présent, un autre combat attend les riverains des allées du Parc attachés à leur patrimoine :

« Ce n'est pas fini. Nous souhaitons maintenant que le PLUi-HD soit cohérent sur tout le cours du Parc. Nous allons donc maintenir notre action. »

Charles Bernard, un riverain



Le programme de Cofipari devait se construire à l'angle de la rue Ernest-Bailly et du cours du Parc, à Dijon. Photo DR

LE CONTEXTE

Lors de l'audience du 5 novembre, la rapporteuse publique avait requis l'annulation du permis de construire du projet pour plusieurs raisons : « l'insuffisance et le manque de transparence du dossier de demande de permis, notamment les photos portées au dossier qui masquent la maison de l'un des plaignants », « l'arrachage de la haie classée » proposé, mais également « la présence du site au sein de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine ».

« La Ville se réserve le droit de faire appel ou non. »

La Ville de Dijon

la révision du document d'urbanisme édité en décembre 2019. « Ce n'est pas fini. Nous souhaitons maintenant que le PLUi-HD soit cohérent sur tout le cours du Parc. Nous allons donc maintenir notre action », note Charles Bernard.

En effet, le périmètre (représentant une dizaine de parcelles) où devait s'installer le projet de Cofipari ne dispose pas des mêmes restrictions que le reste des al-

lées. L'association Les Amis des allées pointe du doigt un changement de « dernière minute » entre la première version, en septembre 2018, où le secteur des allées était homogène, et celle de décembre 2018, où les constructions de 18 mètres de haut sont autorisées. Elle demande donc la révision du plan local d'urbanisme. Un combat dans lequel s'engage également le groupe d'opposition Agir ensemble pour Dijon.

De son côté, la Ville de Dijon « se réserve le droit de faire appel ou non » et précise : « Tous les ans, 300 permis de construire sont délivrés en moyenne. Cinq sur 300 font l'objet de contentieux au tribunal administratif et 80 % d'entre eux sont finalement favorables à la Ville de Dijon. Nous prenons acte de ce jugement ».

Inès de la GRANGE

Envie d'une voiture originale ?

Petites annonces du samedi

LE BIEN PUBLIC | le journal

Bonnes Adresses

commerçants, artisans pour figurer dans cette rubrique : 03 80 26 23 62

Isolation LOGIS ECO CONSEIL

Isolation comble - Isolation extérieure - Rénovation toiture et façade
Fenêtre, porte PVC - Alu.

1 K, rue des Herbiottes - MARSANNAY-LA-CÔTE
T. 03 80 51 70 69 - logisecoconseil@wanadoo.fr

Fabricant CUISINES MAX BOUGÉ

Fabrication sur mesure - Atelier de fabrication sur place - Matières premières locales - Devis gratuit - Vente d'appareils électroménagers
PERRIGNY-LÈS-DIJON - 03 80 51 13 45
www.cuisines-max-bouge.fr